

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 23 février 2016 complétant l'arrêté du 13 avril 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse**

NOR : AFSZ1630097A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup> ;  
Vu l'arrêté du 13 avril 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse :

Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du I (3°, a) de l'article D. 1432-15 : M. Paul-André COLOMBANI, titulaire ; M. François BERNARDI, suppléant ; Mme Muriel FAGNI, suppléante ; désignés par le président du conseil régional.

b) Au titre du I (3°, b) de l'article D. 1432-15 : Mme Nathalie RUGGERI-ZANETTACCI, titulaire ; M. Marcel FRANCISCI, suppléant ; Mme Laurence MALARONI, suppléante, et Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, titulaire ; M. Jean-Marie VECCHIONI, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 23 février 2016.

MARISOL TOURAINE